



Assemblée municipale du 10 décembre 2018

Aucune opposition

36 personnes (soit 2,90 pour cent des ayants droit), autorités comprises, ont pris part lundi à l'assemblée municipale dite du budget. Ce dernier, portant évidemment sur l'année 2019, a été accepté sans opposition ni la moindre discussion.

Sans entrer dans les détails de ces prévisions, que nous avons abondamment commentées déjà dans ces colonnes, rappelons qu'elles révèlent la bonne santé des finances communales. Le compte global y présente un total de charges de quelque 11 millions de francs et débouche sur un petit excédent négatif de 122 000 francs ; le compte général boucle par contre sur un excédent de revenus de l'ordre de 480 000 francs.

La quotité fiscale (1.82) et les taxes communales ne varient pas, à l'exception de la taxe d'épuration des eaux, qui baisse de 2 fr.25 à 1 fr.80 le mètre cube.

Crédit annulé

Comme le lui proposait l'Exécutif local, l'assemblée a annulé unanimement le crédit de 1,95 millions de francs, accepté l'an dernier pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Chantal Vaucher rappelait la double raison de cette annulation : le retrait de l'architecte au printemps dernier (en raison de la complexité administrative du dossier, apprenait-on lundi soir), et l'embellie financière de la commune. En clair, le Conseil municipal a repris le projet à sa source ou peu s'en faut, qui a redemandé deux études à Arc Architecture ; il a choisi celle qui réunit classes enfantines, Ecole à journée continue et crèche municipale sous le même nouveau toit.

Une soirée d'information sera organisée à l'attention de la population, en présence des architectes, en mars ou avril prochain. L'objectif du Conseil : un scrutin populaire en mai 2019.

Une rue en très mauvais état

Aucune opposition non plus au crédit d'engagement de 385 000 francs demandé pour la rue Fin du Pertuis, qui doit subir une réfection importante.

Claude-Alain Wüthrich présentait cet objet, rappelant que sur 194 mètres, cette rue présente des dégradations sérieuses. Ceci depuis plusieurs années, le Conseil municipal ayant décidé d'attendre qu'un maximum de maisons aient été construites dans le secteur avant de lancer les travaux. Ceux-ci impliqueront un assainissement, une consolidation du coffre et le remplacement d'une conduite d'eau potable, avec un nouveau bouclage. Claude Auderset, en charge des eaux, précisait que la conduite actuelle est d'une moindre qualité ; son bouclage, moyennant un rallongement, permettra notamment d'éviter les coups de béliers et de gérer au mieux la distribution en cas de fuite.

Nouveau poste

La modification de l'annexe I du Règlement sur le statut et les traitements du personnel communal, a passé la rampe sans discussion aucune.

René Rimaz, maire, rappelait que le temps nécessaire au nettoyage des locaux communaux a nettement augmenté ces dernières années et qu'il croitra encore avec la Maison de la petite enfance. Dès lors, il est devenu nécessaire de créer une nouvelle fonction, celle de chef concierge, placée en classe 13.

Par ailleurs, une inégalité de traitement a été effacée entre les auxiliaires de l'Ecole à journée continue et ceux de la crèche, désormais tous placés en classe 9.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Taxi et cimetière

Au chapitre des divers, il a été relevé que les personnes non motorisées doivent faire appel à des taxis provenant de Bienne, ce qui coûte particulièrement cher. Le maire, René Rimaz, pouvait annoncer que le numéro d'un "Taxi du Vallon" basé à St-Imier va pouvoir être obtenu auprès de l'administration, ainsi que dans le *P'tit Journal* qui doit être distribué au tout début de 2019.

Par ailleurs, sur question d'une citoyenne concernant la fosse commune locale, qu'elle juge dans un état pitoyable, Claude-Alain Wüthrich précisait qu'il y a beaucoup à faire au cimetière et que le Conseil a décidé de procéder par étape, en commençant l'an prochain par les chemins ; et qui sait, si le crédit nécessaire n'est pas complètement utilisé, peut-être qu'un assainissement du jardin du souvenir pourra être envisagé assez rapidement.

A la fin d'une séance bouclée en trois quarts d'heure, Jean-Francis Renggli, président de l'assemblée, a présenté à tous ses meilleurs vœux de joyeuses fêtes et de bonne année 2019.

Manifestez-vous !

Tirant un bref bilan de l'exercice 2018, René Rimaz, maire, rappelait qu'il a vu l'entrée en fonction de deux nouveaux conseillers municipaux, l'agrandissement de l'école par deux modules préfabriqués et le développement spectaculaire de l'Ecole à journée continue, qui offre désormais tous les modules possibles.



René Rimaz espère une forte participation sur le projet de maison de l'enfance

Plus avant, le maire précisait qu'un crédit d'engagement de quelque 6 millions sera sans doute soumis l'an prochain aux électeurs pour la Maison de l'enfance ; et de souhaiter vivement une forte participation pour ce scrutin, accessoirement une forte affluence à la séance d'information qui le précédera.

Quant au projet Coop, René Rimaz soulignait que les propriétaires privés des terrains concernés détiennent désormais seuls les clés pour sa réalisation. Remerciant chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour le village, en tant notamment que commissionnaires, les sociétés locales, les entreprises et artisans qui donnent une image réjouissante de la bourgade, René Rimaz adressait sa gratitude également à ses collègues du Conseil municipal, qui effectuent un excellent travail, aux sapeurs-pompiers pour leur dévouement et leur efficacité, au secrétaire municipal Jean-Rodolphe Zürcher pour son sérieux et sa fidélité.

Le maire adressait enfin ses meilleurs vœux à toute la population, à laquelle il souhaite de passer de très belles Fêtes et de vivre une lumineuse année 2019.

Bonne surprise

Chantal Vaucher présentait à l'assemblée l'arrêté de comptes pour l'assainissement des bâtiments de l'ancienne scierie de Sombeval. Du crédit de 270 000 francs voté en assemblée, ces travaux n'auront finalement utilisé que quelque 208 000 francs, montant dont il convient encore de déduire 77'000.- francs de subventions.

Ce chantier comprenait, rappelait-elle, des travaux de couverture, d'installation électrique et sanitaire, de serrurerie et d'aménagement des alentours.

